



Le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières

Rapport annuel 2015-2016



LE BUREAU DE TRANSITION VERS UN RÉGIME CANADIEN
DE RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

CANADIAN SECURITIES TRANSITION OFFICE

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre des Finances	3
Aperçu	5
Notre équipe	6
Rapport sur les activités	8
I Principaux jalons de l'élaboration du régime coopératif	8
II Rôle du bureau de transition dans le processus de mise en œuvre de l'ARMC	8
Prochaines étapes	11
Faits saillants financiers	12
Responsabilité de la direction concernant l'information financière	17
Rapport du vérificateur	18
État financier et notes	20

Le 31 juillet 2016

L'honorable William F. Morneau
Ministre des Finances
Ministère des Finances
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1P 0C6

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux de vous remettre le septième rapport annuel du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Le Bureau de transition, conformément à son mandat, continue de soutenir les efforts de mise en œuvre d'un régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux en vertu du cadre établi dans le protocole d'accord (PA). Nous prodiguons également au gouvernement du Canada des conseils relatifs à sa participation au PA et à la responsabilité fédérale, notamment la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* fédérale proposée.

En outre, durant la dernière année, le Bureau de transition a fourni des ressources pour soutenir le comité de nomination établi en vertu du PA ainsi que le président désigné du nouvel Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux, en vue de la nomination des membres de son conseil d'administration.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur un personnel dévoué et déterminé à exécuter notre mandat, et nous avons hâte de poursuivre notre collaboration avec les administrations participantes en vue de l'établissement du régime coopératif.

Merci de l'appui que vous accorderez à cette importante initiative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.



Douglas Hyndman
Président et premier dirigeant

APERÇU

Le gouvernement du Canada a mis sur pied le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le Bureau de transition) en 2009 afin de diriger et de gérer le passage du système actuel de réglementation provinciale et territoriale des valeurs mobilières à celui d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières.

En 2010, nous avons élaboré le *Plan de transition de l'Autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières*, et nous avons collaboré avec le ministère des Finances et le ministère de la Justice à la préparation d'une ébauche de loi fédérale sur les valeurs mobilières. L'année suivante, la Cour suprême du Canada a déterminé que la proposition de loi n'était pas constitutionnellement valide en application du volet général du pouvoir fédéral de réglementation en matière de trafic et de commerce. La Cour a aussi conclu que le Parlement a un rôle à jouer dans la réglementation des valeurs mobilières à l'égard des enjeux véritablement nationaux, et que les gouvernements fédéral et provinciaux pouvaient trouver un terrain d'entente en vue de l'adoption d'une approche de collaboration concernant la surveillance commune des marchés des capitaux.

En septembre 2013, les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Canada ont signé une entente de principe pour l'établissement d'un régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux (le régime coopératif), et ont invité l'ensemble des provinces et des territoires à participer à l'initiative. En 2014, l'entente de principe a été officialisée sous la forme d'un protocole d'accord (PA). En 2014 et en 2015, les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon ont accepté de joindre le régime coopératif.

Le Bureau de transition a appuyé les efforts de mise en œuvre déployés dans le cadre du PA, tout en conseillant le gouvernement du Canada sur les questions liées à sa participation au PA et sur les questions ayant trait à la responsabilité fédérale.

Depuis juillet 2015, le Bureau de transition a aussi fourni un soutien et des ressources au président désigné du nouvel Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC).

NOTRE ÉQUIPE

Le Bureau de transition est mené par une équipe de direction, qui est secondée par un effectif composé d'employés à temps et à temps partiel travaillant aux bureaux de Vancouver et de Toronto.

ÉQUIPE DE DIRECTION

Douglas M. Hyndman – *Président et premier dirigeant*

M. Hyndman a été nommé président et premier dirigeant du Bureau de transition en 2009. Auparavant, il a été président de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, où il a joué un rôle actif au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), l'association des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières. De 1995 à 2003, il a été président de l'ACVM et, de 2005 à 2009, il a présidé le Comité directeur sur le régime de passeport de cet organisme.

Peter Grant – *Dirigeant principal de l'information et directeur, Planification et mise en œuvre de la transition*

Avant de se joindre au Bureau de transition en 2009, M. Grant a été chef de l'information à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. Il a également travaillé à la Bourse de Vancouver, à la Canadian Venture Exchange et au laboratoire de recherche TRIUMF en physique nucléaire subatomique et en physique des particules.

Morag MacGougan – *Conseillère, Sensibilisation des parties prenantes*

M^{me} MacGougan a joint le Bureau de transition en 2010. Auparavant, elle a assumé les fonctions de vice-présidente et de secrétaire générale à l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, et occupé des postes de direction à l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. M^{me} MacGougan a aussi été vice-présidente, Conformité, et secrétaire générale à un prédécesseur de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

Leigh-Anne Mercier – *Chef du service juridique*

Avant de se joindre au Bureau de transition en 2009, M^{me} Mercier a été la conseillère spéciale du président de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. Elle a aussi travaillé à la Commission des valeurs mobilières du Manitoba et à la société Thompson Dorfman Sweatman.

Jay Whitwham – Directeur financier

Avant de se joindre au Bureau de transition comme directeur financier en 2010, M. Whitwham était un conseiller professionnel offrant des services financiers aux petites et moyennes entreprises ayant besoin d'une expertise en stratégie, financement, fusions et acquisitions et restructuration. Auparavant, il a été notamment chef des finances et il a occupé des postes de direction en matière financière dans des entreprises manufacturières et technologiques, y compris une société internationale de pâtes et papiers cotée à la TSX. M. Whitwham est membre de des comptables professionnels agréés de la Colombie-Britannique.

EXPERTISE SUPPLÉMENTAIRE

Le Bureau de transition a retenu les services de conseillers professionnels, dont ceux des sociétés Deloitte s.r.l., PwC Canada, Gowlings WLG et Odgers Berndtson, pour qu'ils contribuent aux efforts de mise en œuvre dans de multiples administrations.

Au nom de l'équipe de mise en œuvre composée de hauts fonctionnaires et établie en vertu du protocole d'accord, nous avons retenu les services de Dwight Willett à titre de responsable de la mise en œuvre, afin qu'il fournisse un soutien en matière de gestion de programme au Comité de transition, qui est constitué de cadres provenant des organismes de réglementation des administrations participantes, lesquels sont responsables de l'intégration des activités de réglementation existantes à l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC). M. Willett possède une expertise en matière de surveillance de programmes importants et de gestion du changement.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS

Le Bureau de transition appuie les efforts de mise en œuvre déployés dans le cadre du PA depuis la signature de celui-ci, en septembre 2014. Parallèlement, le Bureau de transition prodigue également au gouvernement du Canada des conseils sur les questions liées à sa participation au PA et sur les questions ayant trait à la responsabilité fédérale, notamment la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* (LSMC) proposée.

I PRINCIPAUX JALONS DE L'ÉLABORATION DU RÉGIME COOPÉRATIF

Plusieurs jalons du projet de régime coopératif ont été atteints durant l'exercice :

- Le Yukon est devenu une administration participante en avril 2015; il a joint à ce titre la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement du Canada.
- En avril 2015, le Conseil des ministres, composé des ministres responsables de la réglementation des marchés des capitaux dans chaque administration participante, conformément au PA, a annoncé les membres du comité de nomination.
- Le Conseil des ministres a nommé William A. Black à titre de premier président désigné de l'ARMC en juillet 2015.
- L'OMAMC a été constitué en société à but non lucratif en juillet 2015; il agira à titre d'organisme provisoire jusqu'au lancement de l'ARMC.
- Une version révisée de l'avant-projet de *Loi sur les marchés des capitaux* (LMC) provinciale-territoriale aux fins de consultation ainsi que des premiers avant-projets de règlement et les documents connexes ont été publiés à des fins de commentaires en août 2015.
- L'avant-projet de *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* fédérale aux fins de consultation a été révisé en réponse aux commentaires soumis par les intervenants lors de la consultation initiale en 2014. L'avant-projet de loi révisé et les documents connexes ont été publiés à des fins de commentaires en mai 2016.

II RÔLE DU BUREAU DE TRANSITION DANS LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARMC

Le Bureau de transition possède de solides connaissances de base des éléments fondamentaux de la réglementation des marchés des capitaux ainsi qu'une expérience précieuse découlant des précédents efforts de planification de la mise en œuvre et d'élaboration. Le soutien à la mise en œuvre du régime coopératif est fourni selon deux phases déterminées par l'équipe de

mise en œuvre composée de représentants gouvernementaux, qui a été établie dans le cadre du PA : phase 1 – élaboration de mesures législatives et réglementaires pour le régime coopératif, et établissement de l'ARMC proposée ainsi que des pouvoirs, de la surveillance et de la gouvernance appropriées; phase 2 – intégration des organismes et des activités de réglementation des administrations participantes à l'ARMC.

Voici les activités que mène le Bureau de transition en vue de contribuer au développement et à la mise en œuvre du régime coopératif.

Phase I

a) Élaboration de mesures législatives et réglementaires pour le régime coopératif

En tant que membre du Groupe de travail sur la législation, le Bureau de transition contribue à l'élaboration de la *Loi sur les marchés des capitaux* provinciale-territoriale uniforme et de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* fédérale. Le Bureau de transition aide aussi à coordonner l'élaboration des premiers avant-projets de règlement en vertu de la *Loi sur les marchés des capitaux*. Les premiers avant-projets de règlement harmonisent le volume important d'instruments, de politiques et de règles locales en vigueur dans le cadre du régime existant.

Une version révisée de l'avant-projet de *Loi sur les marchés des capitaux* (LMC) et des premiers avant-projets de règlement aux fins de consultation ainsi que les commentaires connexes ont été publiés en août 2015 pour une période de 120 jours à des fins de commentaires. La période de commentaires a pris fin en décembre 2015. Un total de 51 lettres de commentaires ont été reçues et affichées sur le site Web du régime coopératif.

L'avant-projet de *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* fédérale aux fins de consultation a été révisé en réponse aux commentaires ayant été soumis lors de la consultation initiale en 2014. La version révisée de l'avant-projet de loi et les documents connexes ont été publiés en mai 2016 pour une période de commentaires de 60 jours, qui a pris fin en juillet 2016.

b) Établissement de l'ARMC proposée ainsi que des pouvoirs, de la surveillance et de la gouvernance appropriées

En tant que membre du Groupe de travail sur la création de l'ARMC, le Bureau de transition contribue à l'élaboration du régime législatif et de gouvernance qui fournira le fondement légal et le cadre de responsabilisation pour l'ARMC ainsi que pour l'application par celle-ci de la LMC et de la LSMC.

À titre d'étape intermédiaire, l'OMAMC a été constitué en société sans but lucratif en juillet 2015, en vue de la nomination des membres initiaux du conseil d'administration qui contribueront aux activités de transition et de mise en œuvre avant l'établissement de l'ARMC.

Phase 2

Le Bureau de transition offre les services d'un responsable de la mise en œuvre chargé de fournir un soutien en matière de gestion de programme au Comité de transition, qui est composé de cadres provenant des organismes de réglementation des administrations participantes, lesquels sont responsables de l'intégration des activités de réglementation existantes à l'ARMC. À l'appui de ces activités menées dans de multiples administrations, le Bureau de transition fait aussi appel à des services de soutien externes en matière de gestion de programme et de mise en œuvre.

En outre, le Bureau de transition contribue au renforcement des capacités d'application des dispositions de la LSMC liées à la collecte de renseignements et au risque systémique, ainsi qu'à un certain nombre d'autres domaines d'intégration de la phase 2 qui ont des interdépendances avec l'application de la LSMC.

Secrétariat du comité de nomination

Le comité de nomination a été établi en vertu du PA en avril 2015, et le Bureau de transition a été chargé d'assurer la fonction de secrétariat pour le comité. Le comité a pour mandat initial de recommander au Conseil des ministres des candidats pour le conseil d'administration de l'ARMC. Le Bureau de transition fournit du personnel et des ressources externes au comité de nomination pour l'aider à s'acquitter de son mandat.

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

L'OMAMC a été établi au nom des administrations participantes en tant que société sans but lucratif devant agir à titre d'organisme provisoire jusqu'à l'établissement de l'ARMC. Cet organisme provisoire n'assume aucune fonction de réglementation ou d'arbitrage. D'ici l'adoption des mesures législatives conjointes qui établiront l'ARMC, le premier conseil d'administration servira de conseil de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux.

Les objectifs de l'OMAMC sont les suivants :

- (a) faciliter la mise en œuvre de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux et la transition vers celle-ci, ce qui comprend :

- (i) la division de la réglementation de l’Autorité de réglementation des marchés des capitaux;
 - (ii) la division de l’arbitrage de l’Autorité de réglementation des marchés des capitaux;
- (b) gérer et effectuer la fusion opérationnelle des organismes ou des activités de réglementation existants des administrations participantes, selon le cas, à l’Autorité de réglementation des marchés des capitaux;
- (c) prendre toute autre mesure utile à la réalisation des buts susmentionnés et à l’exercice des pouvoirs de l’OMAMC.

En juillet 2015, le Conseil des ministres a désigné William A. Black à titre de premier président de l’ARMC. Le Bureau de transition a appuyé les activités de M. Black en attendant la nomination de celui-ci et des autres administrateurs au conseil d’administration initial de l’OMAMC. Le Conseil des ministres a annoncé les autres membres du conseil d’administration initial en juillet 2016.

PROCHAINES ÉTAPES

Le Bureau de transition continuera de mettre à profit ses solides connaissances de base des éléments fondamentaux de la réglementation des marchés des capitaux ainsi que l’expérience précieuse qu’il a tirée des précédents efforts de planification de la mise en œuvre et d’élaboration pour aider les administrations participantes à mettre en œuvre le régime coopératif.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le tableau qui suit résume les principaux faits saillants financiers du Bureau de transition pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2016, et les chiffres du budget et de l'exercice précédent à titre de comparaison.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016 Budget	2016 Chiffres réels	2015 Chiffres Reels
Charges d'exploitation	24 687	8 405	7 364
Intérêts créditeurs	478	551	86
Financement accordé par le gouvernement du Canada	-	-	53 100
Résultats nets d'exploitation	(24 209)	(7 854)	45 822
Trésorerie provenant des activités d'exploitation		36 280	1 197
Produits de la cession d'immobilisations corporelles		-	4
Acquisition d'immobilisations corporelles		(36)	(13)
Augmentation de la trésorerie		36 244	1 188
Trésorerie et équivalents de trésorerie		49 261	13 017
Actif financier net		48 575	56 426
Excédent accumulé		48 766	56 620

Résultats nets d'exploitation et chiffres réels de 2014-2015

Le Bureau de transition s'emploie principalement à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du régime coopératif dans le cadre du PA. La responsabilité principale à l'égard de la mise en œuvre incombe à une équipe conjointe qui relève d'un comité de surveillance composé de ministres, comme le prévoit la section 10.2 du PA. Le Bureau de transition offre un soutien à l'équipe de mise en œuvre, ainsi qu'au ministère des Finances au sujet des aspects de la mise en œuvre relevant du gouvernement fédéral, y compris l'avant-projet de *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux*.

En 2015-2016, les activités et les ressources du Bureau de transition ont soutenu l'élaboration et la mise en œuvre du régime coopératif dans un certain nombre de domaines.

- Coordination de l'élaboration des règlements initiaux en vertu de la *Loi sur les marchés des capitaux* provinciale ainsi que des documents connexes, qui ont été publiés aux fins de commentaires en août 2015.
- Contribution à l'élaboration d'une version révisée de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* fédérale, dont une version révisée aux fins de consultation a été publiée en mai 2016.
- Contribution à l'élaboration continue du régime législatif et de gouvernance qui fournira le fondement légal et le cadre de responsabilisation pour l'ARMC.
- Soutien continu à la gestion des programmes de la phase 1 et de la phase 2, et obtention de ressources externes fournies par des tiers pour les activités d'intégration de la phase 2.
- Exécution de la fonction de secrétariat pour le comité de nomination établi en vertu du PA en avril 2015.
- Exécution de fonctions de soutien initiales concernant le président désigné de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux après sa nomination par le Conseil des ministres en juillet 2015.

Les charges d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 ont totalisé 8,4 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation par rapport aux 7,4 millions pour la même période de l'année précédente. L'accroissement constaté pour l'exercice en cours est principalement attribuable à une utilisation accrue de services externes à l'appui des activités d'intégration de la phase 2, et elle a été partiellement compensée par une diminution des charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux en raison d'un effectif plus modeste par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de services externes ont atteint 4,0 millions de dollars, en hausse de 1,6 million par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement d'un recours accru à des services externes à l'appui des activités d'intégration de la phase 2.

Les charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux de 3,1 millions de dollars étaient de 0,6 million inférieures à celles de l'exercice précédent. Cette diminution découle d'une réduction de l'effectif après l'achèvement des premiers avant-projets de règlement. Le Bureau de transition avait un effectif moyen de 15 employés en 2015-2016, comparativement à 20 employés l'exercice précédent.

Les frais de locaux de 821 000 \$ étaient en légère hausse par rapport aux 808 000 \$ pour l'exercice précédent, en raison des loyers plus élevés.

Les charges au titre des voyages et des consultations, de l'information et de la technologie et des services administratifs ont totalisé 467 000 \$, ce qui représente une hausse par rapport aux 379 000 \$ de l'exercice précédent. Les charges au titre des voyages et des consultations ont été plus élevées en raison d'un accroissement des activités d'intégration de la phase 2, et ont été en partie compensées par une diminution des charges au titre de l'information et de la technologie et des services administratifs.

Les frais d'amortissement ont reculé à 37 000 \$ par rapport à 51 000 \$ pour l'exercice précédent puisque plusieurs immobilisations ont été pleinement amorties en 2015-2016.

À 551 000 \$, les intérêts créditeurs ont augmenté par rapport aux 86 000 \$ de l'exercice précédent. Cette hausse découle d'une majoration considérable des soldes de trésorerie moyens après la réception de fonds du gouvernement du Canada en mars et en avril 2015.

Le Bureau de transition n'a comptabilisé aucun financement accordé par le gouvernement du Canada dans l'état des résultats pour 2015-2016, alors qu'il avait comptabilisé 53,1 millions de dollars l'exercice précédent. Le montant comptabilisé l'exercice précédent comprenait 44,0 millions de dollars qui étaient payables le 31 mars 2015. Cette somme a été reçue en avril 2015.

Les résultats nets d'exploitation de l'exercice se sont soldés par un déficit de 7,9 millions de dollars et par un excédent cumulatif de 48,8 millions au 31 mars 2016. À titre de comparaison, les résultats nets d'exploitation ont été de 45,8 millions de dollars l'exercice précédent, avec un excédent accumulé de 56,6 millions au 31 mars 2015.

Résultats nets d'exploitation et budget de 2015-2016

Les charges d'exploitation de 8,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 étaient inférieures de 66 % aux dépenses budgétaires de 24,7 millions. Cette situation est principalement attribuable à un recours aux services externes moins élevé que prévu, le rythme des activités globales étant dicté par celui de l'élaboration des mesures législatives liées au régime coopératif, qui accuse un retard par rapport aux hypothèses posées quant aux délais dans le budget du Bureau de transition.

Les charges de services externes de 4,0 millions de dollars pour l'exercice étaient de 79 % inférieures aux 18,7 millions inscrits au budget. Selon le budget, l'ARMC devait amorcer ses activités à l'automne 2016. Or, cette date ne pourra être respectée en raison du retard concernant les aspects législatifs de l'élaboration du régime coopératif. Par conséquent, le

rythme des activités d'intégration de la phase 2 est assujetti à un calendrier de mise en œuvre plus long.

Les charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux de 3,1 millions de dollars étaient de 9 % inférieures aux 3,4 millions inscrits au budget. Cette situation est attribuable aux niveaux de dotation moins élevés que prévu, en raison du fait que le rythme des activités est assujetti à un calendrier de mise en œuvre plus long.

À 821 000 \$, les frais de locaux ont été inférieurs de 8 % au montant de 891 000 \$ figurant au budget en raison principalement du recouvrement imprévu de charges fiscales.

Au total, les charges au titre des voyages et des consultations, de l'information et de la technologie et des services administratifs ont été inférieures de 2 % à la somme inscrite au budget.

Le budget du Bureau de transition pour l'exercice visé comprenait un fonds pour éventualités de 1,2 million de dollars, qui n'a pas été utilisé.

Flux de trésorerie

La trésorerie a augmenté de 36,3 millions de dollars au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2016, comparativement à une hausse de 1,2 million au cours de la même période l'année dernière.

Il y a eu des rentrées de fonds de 36,2 millions liées aux activités d'exploitation, avec le montant de 44 millions accordé par le gouvernement du Canada qui a été comptabilisé dans l'état des résultats de l'exercice précédent, compensées par le déficit d'exploitation enregistré pour l'exercice en cours. Cela contraste avec les rentrées de fonds de 1,2 million liées aux activités d'exploitation constatées l'an dernier.

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations se sont élevés à 36 000 \$ au cours de l'exercice, en hausse par rapport aux 13 000 \$ de l'exercice précédent.

Le Bureau de transition a terminé l'exercice avec des liquidités de 49,3 millions de dollars, en hausse par rapport aux 13,0 millions d'il y a un an.

Situation financière

Le Bureau de transition a enregistré un actif financier net de 48,6 millions de dollars au 31 mars 2016, en baisse par rapport à 56,4 millions un an auparavant. L'actif financier net se compose de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 49,3 millions de dollars ainsi que d'un

débiteur sur remise de TPS/TVH de 353 000 \$, compensés par des créditeurs et des charges à payer de 1,0 million.

Grâce à un actif non financier de 191 000 \$, le Bureau de transition a terminé l'exercice avec un excédent accumulé de 48,8 millions de dollars, en baisse par rapport à l'excédent accumulé de 56,6 millions l'exercice précédent.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le Bureau de transition) et d'autres renseignements financiers présentés dans le rapport annuel fait partie des responsabilités de la direction du Bureau de transition. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Au besoin, nous nous sommes fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction afin de préparer ces états financiers.

La direction s'acquitte de ses responsabilités relatives à l'information financière en assurant le recours à des systèmes et pratiques de contrôle financier et administratif conçus de manière à garantir raisonnablement que les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est protégé, que les comptes sont tenus comme il se doit, qu'une information financière exacte est préparée en temps utile et que le Bureau de transition se conforme à toutes les exigences de la loi.

Les présents états financiers ont été audités par le vérificateur général du Canada, et le rapport est inclus dans le présent document.



Douglas M. Hyndman
Président et premier dirigeant



Jay G. Whitwham
Directeur financier

Vancouver (Canada)

Le 27 juin 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières et au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières*.

Pour le vérificateur général du Canada,



Margaret Haire, CPA, CA
directrice principale

Le 27 juin 2016
Ottawa, Canada

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

État de la situation financière

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	49 261	13 017
Financement à recevoir du gouvernement du Canada (note 4)	-	44 000
Débiteur sur remise de TPS/TVH	353	228
Total de l'actif financier	49 614	57 245
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 039	819
Total du passif	1 039	819
Actif financier net	48 575	56 426
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	46	47
Charges payées d'avance	145	147
Total des actifs non financiers	191	194
Excédent accumulé	48 766	56 620

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :



Douglas M. Hyndman
Président et premier dirigeant

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016 Budget	2016 Chiffres réels	2015 Chiffres réels
Charges d'exploitation			
Services externes	18 672	3 991	2 423
Rémunération et avantages sociaux	3 408	3 089	3 703
Locaux	891	821	808
Voyages et consultations	238	277	165
Information et technologie	167	149	154
Services administratifs	71	41	60
Amortissement	40	37	51
Éventualités	1 200	-	-
Total des charges d'exploitation	24 687	8 405	7 364
Produits			
Intérêts créditeurs	478	551	86
Résultats nets d'exploitation avant le financement accordé par le gouvernement du Canada	(24 209)	(7 854)	(7 278)
Financement accordé par le gouvernement du Canada (note 4)	-	-	53 100
Résultats nets d'exploitation	(24 209)	(7 854)	45 822
Excédent accumulé au début de l'exercice	56 620	56 620	10 798
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	32 411	48 766	56 620

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016 Budget	2016 Chiffres réels	2015 Chiffres réels
Résultats nets d'exploitation	(24 209)	(7 854)	45 822
Acquisition d'immobilisations corporelles	(38)	(36)	(13)
Amortissement des immobilisations corporelles	40	37	51
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	-	-	4
Acquisition de charges payées d'avance	(132)	(145)	(147)
Utilisation des charges payées d'avance	132	147	129
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	(24 207)	(7 851)	45 846
Actif financier net au début de l'exercice	56 426	56 426	10 580
Actif financier net à la fin de l'exercice	32 219	48 575	56 426

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds :		
Financement accordé par le gouvernement du Canada	44 000	9 100
Intérêt sur dépôts	551	86
Total du financement reçu	44 551	9 186
Décaissements :		
Rémunération et avantages sociaux	(3 161)	(3 724)
Installations, services et fournitures	(5 110)	(3 735)
Remboursement de contribution	-	(530)
Total des décaissements	(8 271)	(7 989)
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	36 280	1 197
Activités d'investissement		
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	-	4
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36)	(13)
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	(36)	(9)
Augmentation de la trésorerie	36 244	1 188
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	13 017	11 829
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	49 261	13 017

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Le 31 mars 2016

1. Pouvoirs et activités

Le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le Bureau de transition) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières* (la Loi), promulguée le 13 juillet 2009. Il a pour objectif d'appuyer la mise en place d'un régime canadien et d'une autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières.

Le gouvernement du Canada a droit à tout intérêt résiduel sur l'actif du Bureau de transition après le paiement de ses dettes et de ses obligations.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Financement accordé par le gouvernement du Canada

Le financement accordé par le gouvernement du Canada en vertu de la Loi est comptabilisé dans l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel le financement est autorisé par le ministre des Finances. Le financement accordé par le gouvernement du Canada au moyen d'un accord de contribution est comptabilisé dans l'état des résultats en fonction des coûts d'exploitation et d'immobilisations qui ont été engagés durant la période visée par l'accord.

c) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du Bureau de transition sont constatées lorsque les biens sont reçus ou lorsque les services sont rendus.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les dépôts portant intérêt. Il n'y a aucun risque de fluctuation de valeur. Se reporter à la note 3.

e) Instruments financiers

i) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont mesurées à leur juste valeur.

ii) *Créditeurs et charges à payer*

Les créiteurs et les charges à payer sont établis à leur coût, dont la majeure partie est exigible dans les trois mois suivant la fin de l'exercice.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement accumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile prévue de l'actif, soit :

Ordinateurs (matériel et logiciels)	-	3 ans
Matériel de télécommunications	-	3 ans
Mobilier de bureau	-	5 ans
Améliorations locatives	-	le moindre de la durée du bail ou de la durée de vie utile prévue

Lorsque l'état d'une immobilisation corporelle indique que celle-ci ne contribue plus au fonctionnement du Bureau de transition, son coût est ramené à sa valeur de réalisation nette.

g) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif ainsi que sur les charges présentés dans les états financiers. Au moment de préparer ces états financiers, la direction juge ces hypothèses et estimations réalistes. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations. Les principales estimations de la direction ont trait à la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Fonds déposés – exploitation	342	360
Fonds déposés – portant intérêt	48 919	12 657
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	49 261	13 017

Le rendement moyen des dépôts portant intérêt durant l'exercice a été de 1,04 % (1,10 % en 2105). Il n'y a aucune restriction au titre des fonds déposés.

4. Financement accordé par le gouvernement du Canada

Exercice terminé le 31 mars 2016

Aucun financement accordé par le gouvernement du Canada n'est comptabilisé dans l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2016. En avril 2015, le Bureau de transition a reçu un financement de 44,0 millions de dollars qui a été approuvé et constaté dans l'état des résultats durant l'exercice précédent. Ce montant est pris en compte dans l'état des flux de trésorerie. Le financement cumulatif reçu et à recevoir en vertu de la Loi depuis juillet 2009 totalise 96,1 millions.

Exercice terminé le 31 mars 2015

Le financement autorisé en vertu de la Loi est passé de 52,1 millions de dollars à 96,1 millions en mars 2015. Le gouvernement du Canada a approuvé un financement de 53,1 millions en vertu de la Loi en mars 2015, et ce montant a été comptabilisé dans l'état des résultats pour l'exercice visé. De cette somme, le Bureau de transition a reçu 9,1 millions sous forme de financement durant l'exercice, et 44 millions étaient à recevoir au 31 mars 2015.

Durant l'exercice, le Bureau de transition a remboursé des fonds inutilisés de 530 000 \$ provenant d'un accord de contribution ponctuel pour la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 mars 2014. Ce montant est pris en compte dans l'état des flux de trésorerie.

5. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers de dollars)</i>	Ordinateurs et matériel de télécomm.	Mobilier de bureau	Améliora- tions locatives	2016	2015
Coût					
Solde d'ouverture	250	100	143	493	484
Acquisitions	36	-	-	36	13
Cessions	-	-	-	-	(4)
Solde de clôture	286	100	143	529	493
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture	222	93	131	446	395
Amortissement	21	4	12	37	51
Solde de clôture	243	97	143	483	446
Valeur comptable nette	43	3	-	46	47

6. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Bureau de transition englobent la trésorerie et équivalents de trésorerie, de même que les créditeurs et charges à payer. Ces instruments financiers exposent le Bureau de transition au risque de crédit et au risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Bureau de transition à un risque de crédit sont la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie du Bureau de transition est déposé dans des dépôts à vue dans une banque à charte canadienne de l'annexe 1. Le Bureau de transition ne s'expose à aucun risque de crédit important. Son exposition se limite à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau de transition éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer le risque de liquidité, le Bureau de transition s'efforce de veiller à ce que le coût de ses activités et ses charges ne dépassent pas le montant du financement accordé par le gouvernement du Canada.

Chaque année, le Bureau de transition soumet au ministre des Finances de l'information sur ses dépenses prévues et sollicite du financement au besoin afin de disposer de ressources financières suffisantes pour faire honneur aux obligations qui viendront à échéance au cours de l'année. Le Bureau de transition surveille ses engagements de dépenses de manière à être en mesure de s'acquitter de ses obligations à même le financement disponible.

Le niveau de risque n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent, et le Bureau de transition n'a pas modifié ses pratiques de gestion du risque.

7. Opérations entre apparentés

Le Bureau de transition est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Au cours de l'exercice, le Bureau de transition a reçu gratuitement des services de la part du Bureau du vérificateur général du Canada; ces services à hauteur de

86 000 \$ (94 000 \$ en 2015) se rapportaient à l'audit des états financiers. Le coût de ces services fournis à titre gracieux n'a pas été inscrit à l'état des résultats.

8. Obligations contractuelles

Le Bureau de transition a conclu des ententes en vue de la location de locaux à bureaux et de matériel. Conformément à ces ententes, le Bureau de transition est tenu d'effectuer les paiements annuels suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016-2017	2017-2018	Total
Loyer annuel	883	665	1 548

Ces paiements comprennent les coûts d'exploitation et les impôts fonciers rattachés aux locaux à bureaux loués. Ces coûts font l'objet de rajustements chaque année en fonction de la part des coûts engagés par le locateur qui est imputable au Bureau de transition.

Vancouver :

Case postale 10170, Pacific Centre
701, rue West Georgia, Bureau 1650
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1E4

Toronto :

Case postale 109, Tour TD Nord
77, rue King ouest, Bureau 3110
Toronto (Ontario)
M5K 1G8

Site Web : www.csto-btcvm.ca**Courriel :** info@csto-btcvm.ca**Sans Frais :** 888-697-5390**Téloc. :** 888-701-5177

**LE BUREAU DE TRANSITION CANADIEN
EN VALEURS MOBILIÈRES**

CANADIAN SECURITIES TRANSITION OFFICE